

PROCÈS VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

L'an deux mil neuf, le trente mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de DUNGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 13

Votants : 13

PRÉSENTS :

M. Marc ROLLIN

M. Fred VIART, Mme Pascale MEYER, M. Jean-François HAGNIER, M. Bruno BARTHALAIS

M. Bernard ALLAMAN (arrivé à 21 H 30), M. Eric BARITHEL, Mme Elisabeth BORN-BURNOD, M. Marc CHAVANNE, Mme Véronique GESIPPE, Mme Monique MERMET, M. Francis MILLET, M. Jean PALAU (arrivé à 21 H 00)

ABSENTS EXCUSES :

Date de convocation du Conseil Municipal : le 23/03/2009

Date d'affichage de la convocation : le 23/03/2009

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Véronique GESIPPE est désignée pour remplir cette fonction.

**Le procès-verbal de la dernière séance
est adopté à l'unanimité.**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR POUR 2008

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2008 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures

Considérant l'exactitude des opérations effectuées par Monsieur le Receveur et ses services,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008 et avant d'entreprendre et d'approuver le compte administratif 2008

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- *Déclare que le Compte de gestion dressé pour l'exercice 2008 par Monsieur le Receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.*

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2008

Sous la présidence de M. Jean-François HAGNIER adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif 2008. Après avoir approuvé le compte de gestion 2008 de Monsieur le Receveur en tous points conforme avec les résultats du compte administratif 2008 et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, le compte administratif 2008 peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

• Dépenses	528 635.03 €
• Recettes	738 326.44 €
Résultat de l'exercice 2008	209 691.41 €
Résultat de clôture 2007	165 907.97 €
Part affectée à l'investissement en 2008	165 907.97 €
Excédent de clôture 2008	209 691.41 €

Investissement

Dépenses	248 599.81 €
Recettes	321 875.97 €
Résultat de l'exercice 2008 =	73 276.16 €
Résultat de clôture 2007 =	- 56 032.65 €
Excédent de clôture 2008 =	17 243.51 €

Hors de la présence de M. Marc ROLLIN, Maire,

- *le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2008.*

AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET COMMUNAL 2008

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessous de la manière suivante :

- Au fonctionnement

Au compte 002 21 000 €

- A l'investissement

Au compte 001 17 243.51 €

Au compte 1068 188 691.41 €

VOTE DES TAUX DES QUATRE TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle le taux des quatre taxes directes locales de l'année 2008 soit :

Taxe d'habitation :	8.47 %
Foncier bâti :	8.17 %
Foncier non bâti :	36.47%
Taxe professionnelle	12.77 %

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la communauté de communes de la Rive Gauche du lac d'Annecy n'a pas augmenté ses taux pour le budget 2009 et que les taux communaux doivent rester modérés. Deux propositions d'augmentation sont examinées l'une à 0.8 % et l'autre à 1 %.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal

- *Adopte la hausse de 1 % (7 voix pour) la hausse à 0.8 % obtient 6 voix*

Les nouveaux taux seront les suivants :

Taxe d'habitation : 8.55 %

Foncier bâti :	8.25 %
Foncier non bâti :	36.81 %
Taxe professionnelle	12.90 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2009

Monsieur le Maire laisse la parole au Maire-Adjoint chargé des finances de la commune afin qu'il commente les propositions de la commission des finances pour le budget primitif 2009.

- *Le conseil municipal oui l'exposé du Maire-Adjoint en charge des finances, et après avoir délibéré, approuve le budget Primitif 2009 de la commune équilibré en recettes et en dépenses :*

Fonctionnement : 717 484. €

Investissement : 496 000 €

TARIFS 2009 DU MARCHÉ D'ETE

Madame Pascale MEYER Maire-Adjointe rappelle au Conseil Municipal les tarifs du marché 2008 votés le 3 juillet 2008

Abonnement 2 mois juillet et août	Abonnement 1 mois juillet ou août	Un mardi	Supplément électricité
1.50 € le mètre linéaire	1.70 € le mètre linéaire	2 € le mètre linéaire	2 € par mardi

Mme Pascale MEYER propose au conseil municipal de simplifier la tarification du marché d'été en instaurant un seul tarif à 1.50 € le ml pour abonnement de 2 mois et de conserver le tarif de 2 € le ml au coup par coup et le tarif supplément électricité de 2 € par marché.

Le nouveau tarif se présenterait ainsi :

Abonnement 2 mois juillet août	Un mardi	Supplément électricité
1.50 € le mètre linéaire	2 € le mètre linéaire	2 € par mardi

Madame Pascale MEYER demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette nouvelle tarification

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de

- *D'accepter la nouvelle tarification mentionnée ci-dessus*

GESTION DU RELAIS POSTE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 22 décembre 2008 celui-ci s'était déclaré favorable au transfert de l'agence postale communale en Relais Poste. La Poste représentée par le Directeur Territorial de l'Enseigne de la Poste de Rhône-Alpes Nord a fait part à Monsieur le Maire de la signature d'une convention « relais poste » avec JFG ENTREPRISE immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le N° 480549443 représentée par M. Jean-François GERIN situé

325 route d'Annecy 74410 Duingt.

Le relais poste débuterait le 15/06/2009.

Les jours et heures d'ouverture seraient les suivants :

Du 01/10 au 30/06 du lundi au vendredi de 14 H 30 à 17 H 30 et le samedi uniquement sur rendez-vous.

Du 01/07 au 30/09 du lundi au samedi de 10 H 00 à 12 H 00 et de 14 H 30 à 18 H 00.

- *Le Conseil Municipal prend acte de cette convention.*

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES MARMOTTONS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'allouer une subvention exceptionnelle de 330 € au profit de l'Association les MARMOTTONS et au titre de la prise en charge des écoliers lors d'un précédent mouvement social des enseignants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- *décide à l'unanimité d'allouer une subvention exceptionnelle de 330 € à l'association les MARMOTTONS*

Questions et informations diverses

Communication au Conseil Municipal de deux lettres :

- du chef de chœur de l'Eau Vive M. Guy Ponchon qui annonce sa passation de pouvoir à M. Julien Combaz. Il dirigera un dernier concert à Duingt au mois de juin.
- de M. Patrick Combaz Président de l'association Duingt Animation qui s'engage à participer financièrement à la restauration du four banal des Maisons.

La séance est levée à 23 H 00